

L'accompagnement personnalisé dans la réforme : présentation

Textes de références :

- Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 ;
- Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ;
- Circulaire n° 015 – 106 du 30 juin 2015.

1/ L'accompagnement personnalisé pour tous

L'AP concerne tous les élèves

A partir de la rentrée 2016, **tous** les élèves bénéficient de l'AP. Il concerne tous les niveaux, de la 6^e à la 3^e, seul l'horaire diffère entre cycle 3 et cycle 4.

Cette modalité d'apprentissage s'inscrit donc dans la continuité du parcours de l'élève, de l'APC à l'AP au cours du cycle 3, de l'AP du cycle 4 à l'AP en lycée. Proposé pour répondre aux besoins de tous les élèves, améliorer leurs compétences et développer leur autonomie, l'AP relève toujours de la personnalisation, de la différenciation ; ses formes, ses groupes, ses projets, ses modalités s'enrichissent et se diversifient.

L'AP engage l'ensemble des professeurs

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Les compétences qu'il s'agit de développer relèvent notamment du domaine 2 du socle « les méthodes et les outils pour apprendre » dont la transversalité est évidente et plus largement de l'ensemble des domaines du socle qui figurent dans les programmes disciplinaires. La discipline qui propose l'AP à un moment de l'année, met en œuvre le ou les projets à partir de son programme avec des corpus, des activités associées à la discipline ou ouvrant de manière transversales sur plusieurs champs disciplinaires.

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre. Dans le cadre de certains projets d'AP, on peut faire appel à d'autres acteurs, professeurs des écoles par exemple dans le cadre du cycle 3.

L'AP concerne l'ensemble des professeurs d'une classe, d'un niveau quelle que soit leur discipline, qu'ils soient ou non directement acteurs de l'AP. Les compétences développées, étayées dans chacun des projets d'AP sont exercées dans toutes ou plusieurs disciplines. L'ensemble des professeurs peut donc intégrer les éléments essentiels de différenciation établis pour ces projets d'AP et contribuer explicitement au réinvestissement et à l'évaluation des compétences visées. La mise en barrettes pour créer un nombre de groupes supérieur au nombre de classes concernées, comme les projets relevant du co-enseignement permettent d'élargir le vivier des acteurs de l'AP.

Il ne saurait y avoir de professeur « spécialiste » de l'AP. L'AP s'inscrit dans un cadre global, il s'articule avec les autres modalités d'enseignement.

L'AP repose sur un faisceau de relations

L'accompagnement personnalisé place chaque élève au cœur d'un faisceau de relations avec le/les professeurs qui conduisent l'accompagnement, avec l'ensemble de l'équipe pédagogique qui en suit les aménagements et les effets en cours, avec sa famille, avec ses pairs :

- l'élève le professeur et sa famille
- l'élève et le professeur : relation de tutorat (diagnostic, explicitation, contrat.....)
- l'élève et ses pairs qui partagent le même besoin et le même projet (sous le regard du professeur)
- l'élève et ses pairs qui partagent le même projet mais pas les mêmes besoins (sous le regard du professeur)
- l'élève en autonomie (sous le regard du professeur)
- l'interaction classique : élève, groupe, professeur
- l'élève, le groupe, deux professeurs en co-intervention :
 - même discipline,
 - disciplines différentes,
 - professeur des écoles/ professeur de collège....
- L'élève en cours ordinaire de tronc commun et tous ses professeurs
- l'élève et un autre adulte

2/ L'Accompagnement personnalisé dans l'horaire hebdomadaire

Le volume horaire des enseignements obligatoires de **26 heures** comprend les enseignements communs et les enseignements complémentaires (AP et EPI). C'est dans cet ensemble que se déploient les enseignements disciplinaires dans le cadre commun donné par le socle.

Les horaires varient selon les cycles :

- en 6^e : 3 h chaque semaine ;
- de la 5^e à la 3^e : de 1 h à 2 h, selon le projet global de répartition des 4 heures d'enseignements complémentaires par niveau.

Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du **même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé**.

3/ L'AP, une modalité d'enseignement et d'apprentissage

Convergence des modalités d'enseignement

Quelles que soient les formes retenues, **l'AP repose sur les programmes d'enseignement**, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La différenciation peut s'exercer dans les trois modalités d'enseignement.

Spécificité de l'AP

Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, l'AP est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Il est destiné à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle.

En classe de 6^e, l'accent est mis sur **la transition entre l'école et le collège** et sur la nécessaire explicitation du travail scolaire dans les différentes disciplines.

Dans le cycle 4, il favorise **la construction de l'autonomie** dans la perspective de la poursuite d'études.

L'accompagnement personnalisé prend **des formes variées** : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. La constitution des groupes varie selon les besoins et donc le projet d'AP.

L'élève est donc bien, dans tous les sens, le sujet de l'AP : ce sont ses apprentissages, son rapport au savoir, ses représentations qui sont au cœur d'un travail dont il est l'acteur. L'AP fait partie du parcours de l'élève, il est plus que la succession de « mini projets » juxtaposés, il contribue aux trois parcours (PEAC, parcours citoyen, parcours avenir). Les articulations entre formes d'enseignement, entre socle et disciplines, entre disciplines, entre les niveaux d'un cycle, entre cycles.... sont essentielles.



Les invariants qui constituent cette mosaïque trouvent selon les modalités d'enseignement des formes différentes. La configuration propre à l'accompagnement personnalisé ne saurait se penser comme un dispositif isolé, les articulations y sont essentielles : articulation entre enseignement commun, AP et parfois EPI, suivi et réinvestissement de la compétence travaillée dans les différentes disciplines, contribution au parcours des élèves au fil des cycles, travail entre élèves, entre professeurs, etc.